



Commission économique pour l'Europe**Conférence des statisticiens européens****Soixante-septième réunion plénière**

Paris, 26-28 juin 2019

Point 9 a) de l'ordre du jour provisoire

**Conclusions des examens approfondis réalisés par le Bureau
de la Conférence des statisticiens européens****Examen approfondi des statistiques et des données
sur les villes****Note de Statistics Netherlands et d'Eurostat¹***Résumé*

La présente note est une version actualisée du document relatif à l'examen approfondi des statistiques et des données sur les villes que le Bureau de la Conférence des statisticiens européens a effectué en octobre 2018.

Cet examen approfondi donne un aperçu des activités des organisations internationales en matière de statistiques sur les villes et présente les pratiques de l'Autriche, du Canada, de la Finlande et des Pays-Bas dans ce domaine. Il a permis de recenser les problèmes et les défis en la matière et de formuler des conclusions et des recommandations en vue de la suite des travaux. La dernière partie contient une synthèse des débats menés par le Bureau ainsi que la décision adoptée en octobre 2018.

¹ Le présent document a été établi par Statistics Netherlands et Eurostat en collaboration avec l'Office central autrichien de la statistique, Statistique Canada, l'Office de statistique de Finlande, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Division de statistique de l'ONU, la Division de la population, la Commission économique pour l'Europe (CEE), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et la Banque mondiale.



I. Introduction

1. Le Bureau de la Conférence des statisticiens européens procède périodiquement à l'examen approfondi de certains domaines statistiques. Ces examens ont pour objet d'améliorer la coordination des activités statistiques dans la région de la CEE, de déceler les lacunes ou les chevauchements d'activité et d'aborder les questions d'actualité. Le présent examen porte essentiellement sur des questions stratégiques et expose des préoccupations d'ordre théorique et en matière de coordination dont les services de statistique ont fait état.

2. En février 2018, le Bureau de la Conférence des statisticiens européens a choisi de procéder à un examen approfondi des statistiques et des données sur les villes. Statistics Netherlands et Eurostat se sont portés volontaires pour codiriger l'élaboration du document constituant la base principale de l'examen.

II. Domaine statistique visé

3. Le présent examen approfondi des statistiques et des données sur les villes se fonde sur les statistiques officielles internationales et nationales relatives aux villes.

4. Partout dans le monde, les villes ont de plus en plus le besoin et la volonté de faire en sorte que l'élaboration de leurs politiques repose sur des données et des faits. Les villes veulent disposer d'outils et de principes directeurs leur permettant de se comparer à d'autres villes et d'être au courant des innovations afin de fournir des services à leurs citoyens de la manière la plus efficace et la plus efficiente possible. En outre, un nombre croissant de villes associent ces efforts d'analyse comparative aux objectifs de développement durable (ODD) en raison de l'importance des villes et des établissements humains pour la réalisation de ceux-ci ; ces objectifs s'appliquent d'ailleurs à un monde de plus en plus urbain puisqu'un peu plus de la moitié de la population mondiale vit actuellement dans les zones urbaines. Toutes les villes visent à accroître la prospérité, à promouvoir l'inclusion sociale et à renforcer la résilience et la durabilité environnementale. Dans cette perspective, les ODD sont liés à une grande partie des programmes d'action publics actuels dans pratiquement toutes les villes. Cela montre qu'il est nécessaire de travailler en collaboration avec les autorités locales.

5. Au niveau mondial, l'accent est mis sur l'élaboration d'une définition des villes et des établissements humains à des fins statistiques, car les ODD contiennent de nombreux indicateurs axés sur les zones rurales ou urbaines et un de ces objectifs est spécifiquement consacré aux villes et aux établissements humains.

6. En outre, un grand nombre d'universités, de groupes de recherche, de groupes de réflexion, de réseaux de collectivités locales, d'entreprises, etc., produisent et communiquent à différents niveaux (national, régional et mondial) des données et des indicateurs sur les villes et aident les villes à fonder leur action sur des données et à évaluer leurs activités à l'aune des ODD.

7. Pour toutes ces raisons, on peut conclure que l'importance des statistiques et des données sur les villes croît rapidement aujourd'hui.

III. Aperçu des activités statistiques internationales dans le domaine considéré

8. La présente section donne un aperçu des activités menées récemment et actuellement par des organisations internationales en matière de statistiques sur les villes. Un large éventail d'organisations produisent et communiquent des données et des indicateurs sur les villes ; il s'agit notamment d'organismes des Nations Unies, de l'OCDE, de la Commission européenne, de la Banque mondiale, d'universités, de groupes de recherche, d'entreprises et de réseaux de collectivités locales qui travaillent à différents niveaux territoriaux. Comme

il est indiqué à la section II, le présent examen est axé sur les activités statistiques internationales stratégiques en rapport avec les bureaux de statistique. Étant donné que les activités et les données d'expérience des universités, des groupes de recherche, des groupes de réflexion, des entreprises, des réseaux de collectivités locales, etc., sont considérées comme utiles, ceux-ci pourraient participer à une activité de suivi consacrée à l'examen approfondi.

9. L'initiative visant à élaborer une méthode harmonisée au niveau mondial pour délimiter les villes et les établissements humains bénéficie de l'appui de nombreux acteurs et est donc présentée comme une activité regroupant un certain nombre d'organisations. Les autres activités sont présentées dans le cadre de l'organisation qui les dirige.

A. Élaboration d'une définition globale et axée sur l'être humain des villes et des établissements humains

10. Les ODD ont donné lieu à la création de nombreux indicateurs portant sur les zones rurales ou urbaines et l'un de ces objectifs est consacré spécifiquement aux villes et aux établissements humains. Une définition globale de ces différents types de lieux fait toutefois encore défaut. Nombre d'indicateurs relatifs aux ODD présenteront des résultats différents en fonction du tracé des limites des lieux concernés. Par exemple, l'accès aux transports publics diminue rapidement à mesure que l'on s'éloigne du centre-ville et les espaces publics sont généralement plus nombreux lorsque l'on s'écarte du centre-ville. Pour pouvoir comparer de manière fiable les villes de différents pays, ces zones devraient être définies de la même manière. Une analyse des définitions adoptées par les divers pays a montré qu'elles sont tellement différentes qu'elles rendent impossibles les comparaisons internationales.

11. C'est pourquoi la Commission européenne, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'OCDE, ONU-Habitat, la Division de statistique de l'ONU, l'Organisation internationale du Travail (OIT) et la Banque mondiale travaillent en collaboration pour élaborer une définition globale de ce type. Ces travaux ont été lancés lors de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable Habitat III en 2016. Actuellement, les organisations susmentionnées testent deux définitions élaborées conjointement par l'OCDE et la Commission européenne : le degré d'urbanisation et la zone urbaine fonctionnelle. Un nouveau concept mondial de mailles de population a également été élaboré par le Centre commun de recherche de la Commission européenne pour présenter les estimations des résultats obtenus avec cette méthode dans chaque pays du monde.

12. Le groupe chargé de ces travaux a lancé des projets pilotes dans 15 pays afin de tester les définitions, de les comparer aux définitions nationales et de recueillir des informations en retour. Ces pays sont l'Afrique du Sud, l'Australie, le Brésil, la Colombie, l'Égypte, les États-Unis d'Amérique, l'Inde, l'Indonésie, la Jordanie, la Malaisie, le Mozambique, le Pakistan, l'Ouganda, la Tunisie et la Turquie.

13. La Division de statistique de l'ONU a demandé à 20 bureaux de statistique d'évaluer la définition proposée du taux d'urbanisation et son utilité pour les comparaisons statistiques internationales. Les trois quarts des réponses fournies étaient favorables à cette définition.

14. À sa quarante-neuvième session, la Commission de statistique de l'ONU a demandé que soit organisée une réunion spéciale d'un groupe d'experts ad hoc des Nations Unies sur la méthode statistique de délimitation des villes et des zones rurales, qui s'est tenue en janvier 2019. Dans ses conclusions et recommandations, ce groupe d'experts a proposé d'examiner cette méthode avec le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable afin de faciliter le suivi de ces indicateurs. Il est nécessaire d'élaborer une méthode harmonisée d'établissement des rapports au niveau mondial concernant certains indicateurs spécifiques concernant les ODD. À sa cinquantième session, en mars 2019, la Commission de

statistique de l'ONU a décidé que les définitions du taux d'urbanisation² et des zones urbaines fonctionnelles³ lui seraient présentées à sa session de mars 2020 pour examen. L'objectif global est que la Commission de statistique approuve en 2020 des méthodes harmonisées de délimitation des zones urbaines et rurales qui puissent servir à l'établissement d'une définition recommandée pour les comparaisons internationales et le suivi des ODD.

B. Commission européenne

15. La première tentative de collecte de statistiques comparables concernant 58 villes européennes, appelée « Projet pilote d'audit urbain », a été effectuée par la Commission européenne en 1999. En 2001, le Groupe de travail des statistiques sur les villes a décidé qu'Eurostat coordonnerait la collecte des données pour l'audit urbain au niveau européen, tandis que les organismes nationaux de statistique coordonneraient la collecte des données au niveau national. En s'appuyant sur cette nouvelle organisation, la première collecte de données « à grande échelle », cofinancée par la Commission européenne, a été lancée avec la participation de 258 villes de 27 pays. Plusieurs collectes de données ont suivi et, au total, plus de 20 organismes nationaux de statistique ont reçu des subventions pour la réalisation d'une ou de plusieurs de celles-ci. En 2017, Eurostat a signé avec 18 organismes nationaux de statistique des conventions de subvention en vue de la collecte de statistiques sur les villes.

16. Depuis 2004, les experts en statistiques sur les villes des États membres de l'Union européenne (UE) et des pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE) se réunissent généralement une fois par an afin d'échanger des vues sur certaines questions spécifiques à ces statistiques. Les conclusions de ces réunions sont examinées par le Groupe d'experts des statistiques sur le développement aux niveaux régional, urbain et rural.

17. Les membres du système statistique européen (SSE) (Eurostat, les organismes nationaux de statistique et les autres autorités nationales de chaque État membre et pays de l'AELE responsables de l'élaboration, de la production et de la diffusion de statistiques européennes) ont déployé des efforts continus pour améliorer la qualité des données en termes de couverture, de comparabilité et de pertinence. Par exemple, le *Manuel méthodologique sur l'audit urbain (Methodological Handbook on Urban Audit)*, publié pour la première fois en 2004, a été révisé à plusieurs reprises sur la base des résultats de l'examen par les pairs effectué en 2010, des observations en retour des experts d'Eurostat dans différents domaines et des informations fournies par les organismes nationaux de statistique dans les fichiers de métadonnées nationaux, les rapports sur la qualité, etc. Le dernier *Manuel méthodologique relatif aux statistiques sur les villes a été publié en 2017* (Eurostat, 2017).

18. Une autre amélioration majeure a été la révision de la délimitation des villes à des fins statistiques effectuée sur la base de la définition harmonisée des villes élaborée conjointement par l'OCDE et la Commission européenne (OCDE, 2012). En 2017, la Commission européenne a intégré dans le règlement relatif à la Nomenclature des unités territoriales statistiques (NUTS) les typologies territoriales les plus importantes, notamment les définitions des zones urbaines fonctionnelles, des villes et des régions à prédominance urbaine⁴. En leur attribuant une reconnaissance juridique, la Commission européenne assure l'application harmonisée de ces typologies dans tous les États membres de l'UE. La collecte de données en cours vise à recueillir des informations auprès d'environ un

² https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Territorial_typologies_manual_-_degree_of_urbanisation.

³ https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Territorial_typologies_manual_-_cities,_commuting_zones_and_functional_urban_areas.

⁴ Règlement (CE) n° 1059/2003 du Parlement européen et du Conseil du 26 mai 2003 relatif à l'établissement d'une nomenclature commune des unités territoriales statistiques (NUTS), JO L 154 du 21 juin 2003.

millier de villes et de zones urbaines fonctionnelles (dans les États membres de l'UE, en Norvège et en Suisse).

19. Actuellement, Eurostat produit des statistiques sur un large éventail d'indicateurs socioéconomiques couvrant de nombreux aspects de la qualité de la vie dans les zones urbaines : démographie, logement, santé, activité économique, marché du travail, disparités de revenus, diplômes, environnement, schémas pendulaires, tourisme et infrastructures culturelles⁵. La disponibilité des données varie selon le sujet et l'année. Les indicateurs démographiques sont très bien couverts pour toutes les années de référence, mais les données concernant d'autres sujets, tels que les schémas pendulaires, sont le plus souvent disponibles pour l'année de référence du recensement de la population. Toutes les données disponibles sont publiées sous la forme d'ensembles de données sur le site web d'Eurostat⁶ et un sous-ensemble d'indicateurs est présenté de manière visuelle sur des cartes et des graphiques dans l'outil interactif « Régions et villes illustrées »⁷. En 2016, Eurostat a diffusé une publication phare, *Urban Europe* (Eurostat, 2016), qui fournit des informations détaillées structurées en 12 chapitres sur le développement urbain et les personnes vivant et travaillant dans les villes, les agglomérations et les banlieues. La publication récente *Sustainable Development in the European Union: Monitoring report on progress towards the SDGs in an EU context* (Développement durable dans l'Union européenne : rapport de suivi sur les progrès accomplis dans la réalisation des ODD dans le contexte de l'UE) (Eurostat, 2018) comporte un chapitre consacré à l'objectif 11 des OMD : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

20. La Direction générale de la politique régionale et urbaine, en coopération avec le SSE, réalise tous les trois ans une enquête de perception axée sur les villes des États membres de l'UE, de l'Islande, de la Norvège, de la Suisse et de la Turquie. Ces enquêtes portent sur un large éventail de questions, notamment l'emploi, l'environnement, le logement, les transports, la culture, les services municipaux et l'immigration. La prochaine enquête est prévue pour 2019.

21. La plateforme de données urbaines (Urban Data Platform)⁸ élaborée par la Commission européenne rassemble les sources d'information traditionnelles, l'imagerie satellitaire à petite échelle, les données de recensement, les informations géographiques communiquées sur une base volontaire et les mégadonnées pour constituer des ensembles de données multidimensionnels permettant de produire des indicateurs géographiques urbains cohérents pour les villes.

C. Organisation de coopération et de développement économiques

22. Les activités relatives aux statistiques urbaines sont menées par l'OCDE et supervisées par le Groupe de travail des indicateurs territoriaux. Ce Groupe de travail est un organe officiel du Comité des politiques de développement régional de l'OCDE, composé de représentants issus principalement des organismes nationaux de statistique. Tous les projets de l'OCDE portant sur les villes et axés en grande partie sur les aspects statistiques ou quantitatifs sont présentés et examinés aux réunions du Groupe de travail des indicateurs territoriaux (deux fois par an). L'OCDE dispose d'une unité au sein du Centre pour l'entrepreneuriat, les petites et moyennes entreprises, les régions et les villes dont les travaux portent spécifiquement sur l'élaboration de données statistiques sur les régions et les villes. Dans l'ensemble, les activités relatives aux statistiques urbaines sont les suivantes :

- Établir des normes relatives aux définitions statistiques et territoriales ;
- Mesurer les phénomènes socioéconomiques et démographiques à l'échelle des villes ;
- Collecter et/ou produire des indicateurs sur les villes pour les pays de l'OCDE ;

⁵ <https://ec.europa.eu/eurostat/web/cities/background>.

⁶ <https://ec.europa.eu/eurostat/web/cities/data/database>.

⁷ <https://ec.europa.eu/eurostat/cache/RCL/#?vis=city.statistics&lang=en>.

⁸ <http://urban.jrc.ec.europa.eu>.

- Produire des rapports analytiques sur des questions liées aux villes ;
- Publier des indicateurs sur les villes (et les régions) sur le portail de données de l'OCDE, après approbation. Cela permet de disposer d'une source unique d'analyse comparative internationale concernant les villes.

23. L'OCDE collecte un certain nombre de statistiques sur les villes (zones urbaines fonctionnelles) auprès des organismes nationaux de statistique, principalement en ce qui concerne les caractéristiques sociodémographiques. Les statistiques collectées peuvent provenir de différentes sources de données, allant des données de recensement aux données administratives publiées par les organismes nationaux de statistique. Les données sont habituellement recueillies au niveau des municipalités, puis regroupées en fonction de la zone géographique visée. La base de données métropolitaine de l'OCDE contient des indicateurs spatiaux urbains harmonisés pour les villes de plus de 250 000 habitants. Les indicateurs sont collectés ou produits en associant des données provenant de sources traditionnelles avec des images satellitaires, des données administratives ou d'autres sources de données moins classiques (qualité de l'air, zones bâties, niveaux de revenus, etc.). La publication phare de l'OCDE *OECD Regions and Cities at a Glance 2018* (Aperçu des régions et des villes de l'OCDE 2018) fournit un résumé de tous les indicateurs concernant les villes que l'OCDE a recueillis ou produits à l'échelle des zones urbaines. Les principaux résultats des activités statistiques sur les villes menées par l'OCDE sont les suivants :

- Une définition harmonisée des villes et des agglomérations urbaines dans les pays de l'OCDE à l'aide du concept de « zone urbaine fonctionnelle » (OCDE, 2012) ;
- L'extension du concept de zone urbaine fonctionnelle au niveau mondial ;
- L'élaboration d'une base de données de toutes les agglomérations urbaines (zones urbaines fonctionnelles d'au moins 250 000 habitants) dans les pays de l'OCDE ;
- La production de nouveaux indicateurs concernant plusieurs aspects du bien-être à l'échelle des zones urbaines fonctionnelles. Ces indicateurs portent notamment sur l'évaluation des niveaux de revenu, de la pauvreté et des inégalités de revenu.

D. Division de statistique de l'ONU

24. La Division de statistique de l'ONU recueille des données démographiques sur les villes et leurs agglomérations auprès des organismes nationaux de statistique de tous les pays et de toutes les régions. Ces données sont recueillies au moyen des questionnaires de l'Annuaire démographique et sont des estimations au niveau national ou des données de recensement de la population totale des villes et de leurs agglomérations, ventilées par sexe lorsque ces précisions sont disponibles. Les définitions d'une « ville » et d'une « agglomération urbaine » proposées dans les questionnaires de l'Annuaire démographique sont les suivantes :

a) La ville proprement dite est définie comme une localité dont les limites sont définies par la loi et dont le statut urbain reconnu sur le plan administratif est généralement caractérisé par l'une ou l'autre forme de gouvernance locale ;

b) L'agglomération urbaine est définie comme étant composée de la ville ou du bourg proprement dit et de sa banlieue ou du territoire densément peuplé situé hors de ses limites mais dans la zone adjacente.

E. Commission économique pour l'Europe

25. La CEE appuie le suivi des ODD, y compris des objectifs et cibles relatifs aux zones urbaines, dans la région de la CEE au moyen d'une action de coordination et de travaux méthodologiques. En 2017, la Conférence des statisticiens européens a publié son plan d'étapes pour le suivi des ODD dans la région de la CEE. Ce plan comprenait également des informations sur les indicateurs au niveau infranational (CEE CES, juin 2017).

26. La CEE mène également plusieurs projets visant à aider les autorités nationales et municipales à promouvoir des politiques de développement urbain fondées sur des faits (CEE, 2018).

27. Le Groupe du logement et de l'aménagement du territoire de la CEE élabore des monographies nationales sur le logement, le développement urbain et l'aménagement du territoire⁹, qui sont des études nationales réalisées à la demande des gouvernements nationaux. Les monographies nationales sont un outil important pour analyser les politiques, stratégies et cadres institutionnels et financiers des pays en matière de logement et d'aménagement du territoire et pour examiner la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'autres engagements pris à l'échelle mondiale ou régionale.

28. En s'appuyant sur les efforts déployés actuellement pour élaborer des politiques fondées sur des faits à l'aide des monographies nationales sur le logement et l'aménagement du territoire, en coopération avec ONU-Habitat, le Groupe du logement et de l'aménagement du territoire de la CEE, a lancé en 2016 la mise en œuvre de la dixième tranche d'un projet conjoint du Compte de l'ONU relatif aux politiques fondées sur des faits pour le logement et le développement urbains durables dans certains pays en transition. Dans le cadre de ce projet, la CEE et ONU-Habitat élaborent un document d'orientation et des lignes directrices concernant la collecte et l'analyse des données nationales relatives au logement et au développement urbain. Ce document d'orientation comprend une analyse de la situation en matière de collecte des données dans plusieurs pays pilotes : Albanie, Géorgie, Kirghizistan et Ukraine. Sur la base de cette analyse, un programme de formation sera élaboré et des formations seront organisées dans ces quatre pays afin d'appuyer le renforcement des capacités des autorités aux niveaux national et municipal en matière de politiques fondées sur des faits pour le logement et le développement urbain durables.

29. Au niveau des villes, le Groupe du logement et de l'aménagement du territoire¹⁰ de la CEE a lancé en 2014 le programme « Villes intelligentes unies », qui vise à faire face aux principaux problèmes des villes de taille moyenne et comprend une formation sur la collecte de données¹¹. En 2016, la CEE et l'Union internationale des télécommunications (UIT) ont lancé l'initiative mondiale des Nations Unies « Tous unis pour des villes intelligentes et durables » (U4SSC), qui regroupe actuellement 16 organismes des Nations Unies. En 2017, les parties prenantes de l'U4SSC ont élaboré un ensemble d'indicateurs de performance clefs pour les villes intelligentes et durables, qui comprend 92 indicateurs (de base et avancés) répartis selon trois aspects du développement durable : l'économie, l'environnement et la société et la culture. Les indicateurs de performance clefs couvrent les thèmes suivants : technologies de l'information et de la communication, transports, productivité, infrastructures, urbanisme, innovation, qualité de l'air, eau et assainissement, déchets, espaces publics, énergie, éducation, santé, culture, sécurité, logement, alimentation et inclusion sociale. Ces indicateurs sont pleinement conformes aux ODD et servent d'outil pour la prise de décisions fondées sur des faits, le suivi des progrès et la réalisation des ODD au niveau local. Cinquante villes de taille et de niveau de développement différents utilisent les indicateurs de performance clefs dans le monde entier, parmi lesquelles Dubaï, Singapour, Montevideo, Valence, Rome, Astana, Manizales, Goris, Voznesensk, Bizerte et Pully.

30. Les activités du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers¹² contribuent à l'élaboration d'orientations générales en faveur d'une administration durable des biens fonciers qui permettront de sensibiliser l'opinion à ce sujet et d'améliorer les activités de promotion dans ce domaine. Elles serviront en outre de référence et de guide pour les États membres lorsqu'ils mettront en place et renforceront l'administration des biens fonciers et l'aménagement du territoire dans la région. Il s'agit de prescriptions et d'éléments clefs pour la mise en place de systèmes durables et interopérables

⁹ <http://www.unece.org/housing/countryprofiles.html>.

¹⁰ <http://www.unece.org/housing.html>.

¹¹ <http://www.unece.org/housing/smartcities.html>.

¹² <https://www.unece.org/housing/working-party.html>.

d'administration des biens fonciers et d'aménagement du territoire qui peuvent permettre de fournir des informations sur les relations complexes relatives aux biens fonciers ainsi que de les enregistrer et de les comprendre de manière efficiente et efficace. Le Groupe de travail de l'administration des biens fonciers utilise ses compétences pour améliorer la collecte, l'enregistrement, l'archivage, la mise à jour et la diffusion de l'information sur les droits de propriété et sur les caractéristiques géométriques et physiques des terrains. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 préconise l'adoption de nouvelles méthodes d'acquisition et d'intégration des données, notamment l'utilisation des données d'observation de la Terre et des systèmes nationaux de gestion de l'information géospatiale. Ces méthodes devraient permettre de garantir les droits fonciers et les droits de propriété de tous.

F. Division de la population du Secrétariat de l'ONU

31. La Division de la population du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU établit depuis plusieurs dizaines d'années des estimations et des projections révisées et actualisées de la démographie des zones urbaines et rurales ainsi que des principales agglomérations urbaines dans tous les pays du monde, et les diffuse dans la publication *World Urbanization Prospects*¹³. Dans la dernière version révisée de cette publication, diffusée en 2018, la Division de la population a établi des estimations et des projections démographiques concernant les zones urbaines et rurales pour 233 pays et régions du monde ainsi que pour près de 1 900 agglomérations urbaines de 300 000 habitants ou plus en 2018. Pour établir la version révisée de 2018, la Division de la population a collaboré avec la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU, qui produit l'Annuaire démographique des Nations Unies (Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, 2018) et les bases de données s'y rapportant. Dans le cadre de ce travail statistique, la Division de la population a utilisé des informations provenant du site Web « City Population » et a bénéficié d'un appui direct des organismes nationaux de statistique, nombre d'entre eux ayant fourni des données et des rapports supplémentaires provenant d'enquêtes et de recensements récents afin de contribuer à la version révisée de 2018. Pour établir des estimations et des projections démographiques concernant les zones urbaines, la Division de la population s'appuie sur les données produites par des sources au niveau national, qui sont établies sur la base de définitions et de critères élaborés par les autorités nationales. En traitant les informations relatives au nombre d'habitants des villes dans le cadre de cette révision, la Division de la population s'est efforcée d'utiliser des données ou des estimations fondées sur le concept d'agglomération urbaine ou de conurbation. Lorsque ces données n'étaient pas disponibles de manière harmonisée, elle a utilisé des données démographiques concernant les villes telles que définies par leurs limites administratives.

32. La Division de la population a également mis en ligne une base de données interactive qui permet d'archiver et de présenter les coordonnées géographiques des limites des villes en fonction de diverses définitions (par exemple, la ville proprement dite, l'agglomération urbaine, la conurbation) et la taille des populations correspondantes telles qu'elles sont mentionnées dans les recensements nationaux¹⁴. La sélection des pays et des recensements pour cette base de données a été effectuée en tenant compte de la disponibilité des fichiers accessibles au public portant sur les limites des villes et mettant en rapport l'information géographique avec les données de recensement correspondantes, du nombre de villes de 100 000 habitants ou plus (dans un pays donné) et de la diversité régionale.

G. ONU-Habitat

33. ONU-Habitat participe à plusieurs activités relatives au suivi des établissements humains, et en particulier aux statistiques sur les villes et les zones urbaines. Le chapitre 2

¹³ <https://population.un.org/wup/>.

¹⁴ <https://population.un.org/cityboundaries/index.html#/cityPop>.

de son rapport de synthèse sur l'ODD 11, publié récemment, donne un aperçu de ces activités, en particulier des progrès réalisés dans le suivi des indicateurs relatifs aux ODD ayant trait aux zones urbaines (ONU-Habitat, 2018). Ce chapitre porte principalement sur les évolutions méthodologiques, les initiatives de renforcement des capacités et la diversité des outils créés par les organismes responsables et leurs partenaires pour améliorer la production des données et leur disponibilité. Comme le souligne ce rapport, certains indicateurs urbains relatifs aux ODD nécessitent d'adopter un nouveau niveau territorial d'analyse, à savoir la ville, en tant qu'entité d'analyse distincte. Certains de ces indicateurs (11.3.1, 11.3.2, 11.7.1, etc.) doivent faire l'objet de collecte de données et être calculés au niveau des villes, bien que le suivi soit effectué au niveau national. Cela souligne la nécessité d'adopter une définition harmonisée de ce qui constitue une ville ou une zone urbaine aux fins du suivi au niveau mondial.

34. ONU-Habitat, en collaboration avec d'autres organismes responsables, a également élaboré à l'intention des administrations nationales et locales des lignes directrices méthodologiques concernant le suivi de l'ODD 11 (ONU-Habitat, UNESCO, OMS, SIPC, ONU-Femmes, PNUE et PNUD, 2016), qui s'accompagnent d'un guide sur l'application du concept d'échantillon de ville en tant qu'entité au niveau national. Ce concept d'échantillon est essentiel pour faire en sorte que les pays qui comptent un grand nombre de villes pour lesquelles il est difficile d'effectuer un suivi et d'établir des rapports simultanément chaque année puissent s'appuyer sur un ensemble cohérent d'échantillons représentatifs des villes. Il permet d'analyser les séries chronologiques et de mesurer les progrès nationaux de manière plus structurée.

35. ONU-Habitat dispose d'un groupe de statistique spécialisé, le Groupe des observatoires urbains mondiaux, qui est chargé du suivi au niveau mondial des programmes de développement ayant un rapport avec les villes, tels que les ODD, le Nouveau Programme pour les villes, l'Accord de Paris, etc. L'indice de prospérité des villes est un indice composite prenant en considération six dimensions et plus de 15 sous-dimensions qui sont spécifiques dans leur contexte et globalement comparables. Cet indice est utilisé dans un cadre plus large, à savoir l'Initiative pour la prospérité des villes. Cette Initiative utilise des indicateurs urbains relatifs aux ODD aux villes afin de rassembler dans un cadre unique les composantes environnementales, sociales et économiques de la prospérité et de la durabilité des villes. ONU-Habitat a aidé plus de 400 villes dans le monde à participer à cette Initiative.

36. ONU-Habitat travaille en étroite collaboration avec des entités du système des Nations Unies, des administrations locales, des services municipaux, des universités ainsi qu'avec la société civile et la Division de statistique de l'ONU pour compléter le cadre de suivi des ODD en intégrant certains éléments du Nouveau Programme pour les villes qui ne sont pas couverts par les indicateurs concernant les ODD (ONU-Habitat, 2018).

H. Banque mondiale

37. La Banque mondiale publie sur son portail de données ouvertes diverses statistiques sur les pays, notamment sur la population au niveau national et infranational, sur l'utilisation des terres et sur le niveau de vie. Par exemple, les données sur la pauvreté (basées sur les enquêtes mesurant le niveau de vie, parfois aussi appelées enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages ou enquêtes sur le budget des ménages) sont collectées et publiées par la Banque mondiale au niveau national, ainsi qu'au niveau des zones urbaines et des zones rurales. Les données sur la pauvreté obtenues de cette façon font partie des statistiques officielles nationales. De plus amples informations sur les enquêtes sont disponibles sur la page Web consacrée à ce sujet (Banque mondiale, 2018). Un autre exemple est celui des données sur l'environnement des affaires : le projet Doing Business fournit des mesures objectives de la réglementation des affaires pour les entreprises locales dans 190 pays et certaines villes. Ces données ne font généralement pas partie des statistiques nationales. De plus amples informations sur ce projet sont disponibles sur le site Web concerné (Banque mondiale, 2018).

38. La Banque mondiale effectue également des recherches et des analyses. Un rapport récemment publié, intitulé *Cities in Europe and Central Asia : a shifting story of urban growth and decline* (les villes en Europe et en Asie centrale : évolution de la croissance et du déclin urbains) (Cineas, Restrepo Cadavid, Quintero et Zhukova, 2017), analyse la transformation des systèmes urbains de la région à l'aide d'une base de données comprenant des données démographiques, économiques et spatiales provenant de plus de 5 000 villes dans 15 pays. Le point de départ de la création de cette base de données a été d'obtenir de chaque pays une liste des villes officielles et des données démographiques les concernant. Cette liste officielle des villes a été géoréférencée et mise en rapport avec des données spatiales disponibles à l'échelle mondiale afin de produire des indicateurs rendant compte des caractéristiques spatiales (par exemple, l'« empreinte » de la ville) et des indicateurs de l'activité économique au niveau des villes.

IV. Pratiques des pays

39. La présente section décrit brièvement les travaux, pratiques, enjeux et obstacles en matière de statistiques et de données sur les villes existant dans les pays suivants : Autriche, Canada, Finlande et Pays-Bas.

A. Autriche

40. Au début de l'an 2000, l'ancien Bureau central de statistique de l'Autriche a été séparé des services publics en application d'une nouvelle loi fédérale sur la statistique. Depuis, Statistics Austria (STAT) est une institution fédérale de droit public indépendante et sans but lucratif. Elle assure des services scientifiques dans le domaine de la statistique fédérale.

41. La loi fédérale sur la statistique de 2000 définit la statistique fédérale comme un système d'information (non personnel) du Gouvernement qui fournit des données sur la situation économique, démographique, sociale, écologique et culturelle en Autriche. Ces informations aident les organes administratifs dans les procédures de planification et de prise de décisions politiques et les aident à suivre les mesures qu'ils ont prises. En outre, les données sont mises à la disposition de la communauté scientifique et économique et du grand public. Dans le domaine de la statistique fédérale, les activités comprennent la compilation de diverses statistiques ainsi que des analyses, des pronostics et des modélisations statistiques allant au-delà des intérêts d'une province autrichienne en particulier. Les statistiques sont régies par des actes juridiques internationaux de la Communauté européenne et par des lois et règlements fédéraux.

42. Statistics Austria fournit des statistiques nationales pour toutes les communes, sans faire de distinction entre zones urbaines et zones rurales et ne publie donc pas de statistiques propres à une ville.

43. Statistics Austria fournit des données sur les communes (niveau UAL 2). Les plus importants critères de délimitation des zones urbaines étant calqués sur ceux du niveau UAL 2 (par exemple, les critères de découpage des zones urbaines fonctionnelles, le taux d'urbanisation), il est facile d'obtenir les informations nécessaires. Statistics Austria dispose également d'une typologie nationale qui peut servir de cadre pour comparer les villes. Utilisée depuis 1971, cette typologie permet de délimiter les zones urbaines, y compris leurs zones de navettage (*Stadtregionen*) pour le niveau UAL 2. Le cycle de mise à jour étant généralement de dix ans, la méthode a changé car des données plus détaillées et de nouvelles technologies sont désormais disponibles.

44. Étant donné que des statistiques annuelles fondées sur des sources de données administratives (registres) sont disponibles et qu'il est possible de relier les données statistiques aux emplacements géographiques (à partir du registre des bâtiments et des logements tenu par les communes autrichiennes), il est possible de publier des données sur des niveaux géographiques très précis. Ainsi, Statistics Austria fournit des données sociodémographiques et des données sur les bâtiments et les logements à des niveaux régionaux détaillés (mailles de 100 m ou de 250 m) ou concernant toute autre zone

d'intérêt. La comparaison des villes et des zones urbaines est ainsi possible indépendamment des limites administratives.

45. Les valeurs de nombreuses variables d'intérêt ne sont disponibles qu'à partir d'enquêtes par sondage, les résultats concernant donc des niveaux géographiques très généraux. Par conséquent, des efforts sont faits pour décomposer ou ventiler les résultats des enquêtes afin que la résolution spatiale soit plus pointue. Dans le cadre exhaustif dont dispose Statistics Austria, qui est utilisé pour tous les échantillons de personnes ou de logements, le taux d'urbanisation (entre autres typologies) peut être obtenu pour toutes les unités. Ce critère est une variable de stratification importante dans certaines enquêtes et peut aussi être l'une des variables servant à évaluer la probabilité de réponse de certains groupes.

46. Actuellement, Statistics Austria met en œuvre un projet financé par l'UE pour essayer de conjuguer différentes sources de données afin d'améliorer la résolution spatiale des données disponibles uniquement à partir d'échantillons dans le domaine des statistiques sociales. Ce projet vise à améliorer la régionalisation des indicateurs de pauvreté à l'aide d'algorithmes d'apprentissage automatique et de données géospatiales.

47. Étant donné que Statistics Austria ne produit pas de statistiques spécialement axées sur les villes, il n'existe pas de données spécifiques en la matière. Toutefois, l'organisme gère le registre des bâtiments et des logements, dont le contenu est mis à jour par les communes. Les coordonnées et identificateurs des bâtiments figurant dans ce registre servent de fondement pour lier informations statistiques et emplacement géographique et permettent la production normalisée de statistiques à un niveau géographique très détaillé. Ainsi, il est possible d'avoir un aperçu de la situation à un niveau plus précis que celui de la ville ou de la commune.

48. En Autriche, les typologies internationales et nationales des zones urbaines et rurales (telles que les villes, les zones urbaines fonctionnelles, les taux d'urbanisation et les *Stadtregionen* nationales) sont délimitées au niveau du maillage et arrêtées définitivement au niveau des communes. Par conséquent, les statistiques sur les communes – telles que produites par Statistics Austria – peuvent également être considérées comme le fondement des statistiques sur les villes.

49. Toutefois, certaines données peuvent dépendre des structures des établissements humains. Il convient de garder cet élément à l'esprit en ce qui concerne les communes, et, à plus forte raison, les typologies regroupant des communes présentant chacune des structures d'établissements humains très différentes (telles que les zones urbaines fonctionnelles).

50. Les villes ne sont pas tenues de fournir leurs données à l'administration nationale. Dans le cadre de la collecte de données réalisée par l'UE afin d'établir des statistiques infranationales (anciennement appelée « audit urbain »), les données étaient fournies au titre d'un accord officieux. Statistics Austria a pris contact avec les villes quand des données non disponibles dans les statistiques nationales étaient nécessaires.

51. L'Association des villes d'Autriche (*Österreichischer Städtebund*) publie périodiquement des rapports fondés en partie sur des données fournies par Statistics Austria. Ces rapports visent tous les membres (volontaires) de l'Association des villes d'Autriche (environ 250, y compris toutes les villes de plus de 10 000 habitants, mais aussi des villes plus petites).

B. Canada

52. Statistique Canada est le principal département national chargé de recueillir et de publier des données sur les villes. Par ailleurs, nombre de départements et d'organismes produisent et publient des données ventilées par zone géographique, qui peuvent comprendre des données sur les villes, mais peu d'entre eux les produisent systématiquement.

53. Au Canada, bien des instances recueillent et publient des données sur les villes. Il s'agit principalement d'organismes relevant de l'un des trois niveaux du Gouvernement (fédéral, provincial et territorial et communal), mais aussi d'autres organisations telles que des sociétés privées, des ONG et des organisations internationales.

54. La production de statistiques sur les villes est très pertinente pour le Canada. L'écosystème statistique canadien assure déjà la production de nombreuses données sur les villes canadiennes. Toutefois, elles ne sont pas toujours comparables entre elles ni forcément disponibles pour toutes les villes. De plus, la taille des communes canadiennes varie grandement, allant de quelques dizaines de personnes à des millions d'habitants. Par conséquent, il serait difficile, voire sans intérêt, de produire le même ensemble de statistiques pour toutes les villes canadiennes. Statistique Canada publie des données sur les villes en s'appuyant principalement sur les régions métropolitaines de recensement et les agglomérations de recensement. La prolifération, dernièrement, des initiatives en faveur du libre accès aux données parmi les organismes publics et privés améliore considérablement la disponibilité des données sur les villes.

55. Statistique Canada publie à la fois des données recueillies auprès des villes elles-mêmes et d'autres données sur les villes. Ces données sont notamment les statistiques sanitaires, les statistiques démographiques, les statistiques sur le travail et le revenu, les statistiques judiciaires et les statistiques sur l'économie et l'environnement.

56. Statistique Canada utilise différentes sources de données pour produire des statistiques sur les villes, la première source étant le recensement (recensement de la population et recensement de l'agriculture). De plus, Statistique Canada produit beaucoup de statistiques à partir de données tirées d'enquêtes, mais la plupart d'entre elles ne portent pas sur les villes. Les données sont également recueillies directement auprès des communes. Statistique Canada utilise aussi des données administratives, y compris des données fiscales, pour produire des statistiques. Selon la source, des données sur les villes et même des sous-divisions des villes peuvent être disponibles. La mise au point d'outils et de technologies de géolocalisation augmente la possibilité de produire des statistiques fondées sur des données administratives urbaines. Enfin, Statistique Canada envisage de recourir davantage à d'autres sources, comme les capteurs, les scanners et les images satellitaires, pour produire des statistiques. Compte tenu de la nature de ces sources, la plupart de ces données pourraient être ventilées par zone géographique, y compris par ville.

57. La loi canadienne place les communes sous la direction des gouvernements provinciaux. Ainsi, les responsabilités, les compétences et même les limites des communes peuvent être modifiées par les autorités législatives provinciales et territoriales. Étant responsables des statistiques en dernier ressort, les provinces et les territoires en recueillent et en publient un grand nombre sur les communes relevant de leur juridiction. Par conséquent, ces statistiques varieront d'une province ou d'un territoire à l'autre. La plupart des provinces et territoires canadiens disposent d'un bureau de la statistique ou d'un organisme équivalent.

58. De nombreuses communes publient des statistiques sur leurs activités et leurs citoyens. Selon la page du site Web du Gouvernement du Canada consacrée au Gouvernement ouvert, environ 60 communes s'emploient à donner libre accès aux données (données ouvertes). Les données publiées vont du nombre d'arbres par espèce à l'utilisation de l'eau traitée par habitant. Là encore, les statistiques varient d'une commune à l'autre.

59. De surcroît, d'autres organisations publient également des données sur les communes, par exemple la Fédération canadienne des municipalités, le World Council on City Data et le Conseil canadien de développement social.

60. Certaines organisations publient des données normalisées et, de ce fait, comparables. Malheureusement, ce n'est pas toujours le cas des données publiées par les provinces, les territoires, les communes et d'autres organisations. Ces instances utilisent souvent des principes, des définitions et des classifications qui leur sont propres, ce qui entrave les comparaisons avec les données provenant d'autres zones. Si Statistique Canada ne peut pas rendre obligatoire l'application des normes, il déploie des efforts considérables pour la promouvoir.

61. Étant donné que de nombreuses organisations au Canada produisent des données sur les villes, les ensembles de données sont dispersés et souvent difficiles à intégrer et à comparer, parfois même au sein d'une même organisation.

62. Statistique Canada envisage actuellement de créer une plateforme regroupant les données sur les villes, guichet unique à partir duquel les utilisateurs pourraient accéder à de nombreux ensembles de données sur les villes canadiennes. Il comprendrait de multiples fonctionnalités et options telles que la possibilité de comparer des villes, de croiser des variables, de télécharger des ensembles de données sous différents formats, de créer des infographies, d'importer de nouveaux ensembles de données et d'analyser des séries chronologiques.

63. La diffusion des informations voulues représente un défi de taille et une occasion importante pour les communes. Comme indiqué, environ 60 communes s'emploient à donner libre accès aux données, et des organismes comme la Fédération canadienne des municipalités et la Municipal Information Systems Association, qui se définit comme la voix des communes à l'échelle nationale en matière de technologies de l'information et des communications, aident les villes dans le domaine des données.

64. Statistique Canada apporte aussi un appui important, de différentes façons. Non seulement cet organisme fournit aux communes des données pertinentes et de bonne qualité, mais il propose également différents services tels que des ateliers, des cours de formation, des conférences, des services consultatifs et même, sur son site Web, une « trousse de la qualité des données ». Cet appui est important, étant donné que les communes canadiennes produisent de plus en plus de statistiques.

C. Finlande

65. Le système statistique finlandais englobe 14 organismes et institutions, dont 12 produisent des statistiques qui permettent d'établir les statistiques officielles du pays. Statistics Finland est l'organisme national de statistique, dont la principale tâche est de gérer et de développer le système statistique national. Il établit environ deux tiers des statistiques officielles. Les autorités statistiques produisent à la fois les statistiques officielles du pays et les statistiques destinées au système statistique européen. Les statistiques officielles sont aussi produites par 11 autres organismes relevant de l'administration publique.

66. Les statistiques officielles représentent un ensemble complet de statistiques qui décrivent l'évolution et l'état de la société. Elles sont produites par des organisations spécialisées dans le domaine de l'administration publique. Elles assurent la continuité statistique, l'objectif étant de respecter des critères de qualité communs. Les critères de qualité appliqués sont compatibles avec ceux du système statistique européen. Le Conseil consultatif des statistiques officielles contrôle la bonne application des critères de qualité. Il est aussi chargé de faire progresser le système statistique et la diffusion des statistiques. Les statistiques officielles comportent près de 300 ensembles de statistiques portant sur 26 sujets différents. Quiconque peut obtenir gratuitement les données de base qui ont permis d'établir les statistiques officielles. Statistics Finland produit environ 160 ensembles de statistiques, dont bien plus de 20 % sont aussi ventilés par commune.

67. Le territoire finlandais est découpé en 311 communes (2018). Au titre de la loi sur l'administration locale, une commune peut se définir comme une « ville » lorsqu'elle estime qu'elle correspond aux caractéristiques d'une communauté urbaine. 117 communes finlandaises mettent à profit cette possibilité. Il n'existe pas de définition officielle du terme « ville ». La Finlande compte neuf communes de plus de 100 000 habitants. La zone métropolitaine d'Helsinki (composée des communes d'Helsinki, de Vantaa, d'Espoo et de Kauniainen) abrite plus d'un million d'habitants. Par conséquent, la plupart des statistiques urbaines en Finlande sont en fait des statistiques communales.

68. Les communes peuvent être classées selon un regroupement statistique des communes, qui est une classification fondée sur un découpage annuel des établissements humains et sur les données démographiques consécutives à ce découpage.

69. Pour différentes raisons, certaines statistiques ne peuvent pas être produites par commune, comme les comptes nationaux et les données sur les ressources environnementales et naturelles. C'est également le cas de certaines statistiques fondées sur des échantillons, comme les résultats de l'enquête sur la population active, les résultats de l'enquête sur le budget des ménages et les statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie.

70. Outre les statistiques officielles, Statistics Finland produit aussi des statistiques communales. Ces ensembles de données communales peuvent être soit gratuits, comme c'est le cas de la base de données des chiffres clefs municipaux et des données financières communiquées par les communes et de la base de données collective des autorités communales, soit payants comme la base de données des indicateurs urbains et régionaux. Statistics Finland produit également toute une série d'ensembles de données fondée sur différentes classifications régionales qui ne sont pas de nature administrative. Par exemple, les communes peuvent obtenir, moyennant finance, des données démographiques ventilées par sous-division communale.

71. Les statistiques communales peuvent également être produites à l'aide de la classification en zones urbaines/rurales, qui est un système de classification des zones fondé sur des données géographiques créé par l'Institut finlandais de l'environnement et le département de géographie de l'Université d'Oulu.

72. Toutes les données gratuites contenues dans les bases de données de Statistics Finland sont en libre accès, ainsi que les données géographiques, par exemple la population par commune et les unités statistiques par commune.

73. Depuis plusieurs années, Statistics Finland participe également à la collecte de données réalisée par l'UE afin d'établir des statistiques infranationales (anciennement appelée « audit urbain »). Les résultats sont présentés dans la base de données d'Eurostat sur l'audit urbain. Les autres éditeurs de données communales, qui utilisent principalement des statistiques produites par d'autres, sont, notamment, l'Association des collectivités locales et régionales finlandaises et les conseils régionaux.

74. La loi fait obligation à Statistics Finland d'utiliser d'abord les données recueillies par d'autres autorités. Les données sont recueillies directement auprès des fournisseurs de données lorsqu'elles ne sont pas disponibles ailleurs. Par conséquent, la majorité des données nécessaires à la production de statistiques proviennent des registres administratifs des administrations publiques et n'exigent aucune contribution de la part des communes.

75. Le processus de production statistique de Statistics Finland est centralisé et suit le Modèle générique du processus de production statistique. Les données sont agrégées au niveau des unités pour donner des statistiques cohérentes et de haute qualité qui sont dans la mesure du possible présentées selon les différentes divisions régionales. La protection des données est un principe fondamental des statistiques officielles, qui garantit la fiabilité des données de base et inspire confiance aux fournisseurs de données.

76. Statistics Finland ne mène une enquête pour recueillir les données nécessaires que lorsqu'elles ne peuvent pas être obtenues d'autres sources. Les communes sont un groupe cible auprès duquel sont recueillies des données sur un grand nombre de sujets, allant des finances, de l'emploi et de l'éducation dans les collectivités locales à la rénovation des bâtiments.

77. Statistics Finland produit la plupart des variables à partir des données collectées par l'UE dans le but d'établir des statistiques infranationales, mais les villes incluses dans la collecte apportent aussi leur contribution en produisant quelques variables urbaines.

78. Selon le sujet, les statistiques sont publiées chaque année, chaque trimestre ou chaque mois. Toutes les statistiques gratuites sont publiées sur le site Web de Statistics Finland à l'adresse www.stat.fi. Le site comprend des bases de données et d'autres tableaux, des communiqués de presse, des articles et des liens vers des blogs.

79. Quel qu'en soit le producteur, toutes les statistiques officielles sont recensées sur le site Web de Statistics Finland et s'accompagnent d'une brève description de chaque ensemble

de données. Les descriptions comportent des liens vers les statistiques publiées sur le site Web des organisations qui les produisent.

80. L'un des projets phares du Gouvernement finlandais est la numérisation dans le secteur public. En tant qu'organe gouvernemental, Statistics Finland s'efforce de promouvoir la numérisation et de faciliter l'accès aux statistiques en offrant toutes ses statistiques officielles gratuitement et librement (données ouvertes). Outre l'utilisation plus traditionnelle des bases de données, l'organisme permet également la recherche de données grâce à des interfaces de programmation d'applications et à des interfaces géographiques.

D. Pays-Bas

81. CBS (abréviation néerlandaise de Statistics Netherlands) produit la totalité des statistiques nationales officielles aux Pays-Bas. Les Pays-Bas disposent de statistiques sur un large éventail de sujets. Celles-ci sont publiées sur StatLine, un site Web qui est à la fois une source de données en libre accès et un portail permettant de les consulter. Bon nombre de données sont également consultées à l'adresse www.cbsinuwbuurt.nl, où de nombreuses statistiques sont géolocalisées. De plus, un département spécialisé répond aux questions statistiques de diverses organisations, y compris des villes, et apporte des solutions sur mesure. Dans certaines conditions strictement définies, les villes peuvent avoir un accès à distance pour travailler sur les microdonnées de CBS. En général, seules les communes ayant leur propre département de recherche peuvent obtenir une telle autorisation.

82. CBS utilise principalement trois sources de données. La première source est constituée d'une vingtaine d'enquêtes nationales et la deuxième de 200 sources de données administratives nationales (registres) provenant d'organisations (semi)gouvernementales. En vertu de la loi néerlandaise sur les statistiques, toutes ces organisations sont tenues de communiquer leurs données administratives à CBS. Les mégadonnées constituent la troisième source de données, de plus en plus importante. L'un des principaux objectifs de CBS en matière d'innovation est de produire des statistiques officielles en utilisant de plus en plus de données collectées par des capteurs. L'énorme quantité de données créées quotidiennement par les entreprises, les gouvernements et les citoyens peut être une source d'informations importante qui, au besoin et dans la mesure du possible, associée aux données tirées d'enquêtes et aux données administratives, peut créer une assise large et solide sur laquelle s'appuyer pour élaborer des politiques fondées sur des faits. CBS estime qu'à l'avenir, les mégadonnées deviendront de plus en plus importantes pour tous les organismes nationaux de statistique du monde et pour l'ensemble de la communauté statistique internationale. Ainsi, en septembre 2016, CBS a créé le CBS Center for Big Data Statistics (le centre CBS d'étude sur les statistiques fondées sur les mégadonnées).

83. Aux Pays-Bas, les statistiques nationales sont normalisées et harmonisées conformément aux normes internationales (normes européennes et normes de l'ONU). Ce processus de normalisation et d'harmonisation est de plus en plus lié aux ODD. CBS est membre du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et a été l'un des premiers organismes nationaux de statistique à publier un rapport national sur les ODD (octobre 2016). Le deuxième rapport a été publié en mai 2018.

84. En outre, les communes et provinces néerlandaises éprouvent de plus en plus le besoin et le désir de normaliser leurs données en les alignant sur les normes nationales et internationales. Ce fait explique aussi grandement la volonté des communes et provinces néerlandaises de collaborer étroitement avec CBS (notamment en recourant à des centres de données régionaux CBS) en tant que Bureau des normes. CBS ambitionne de normaliser et d'harmoniser les statistiques internationales, nationales et infranationales (locales et régionales) conformément aux ODD. Certaines communes et provinces néerlandaises sont soutenues et conseillées par CBS dans le cadre d'une procédure de « remaniement stratégique des données » visant à normaliser et à harmoniser toutes les données communales ou provinciales conformément aux normes nationales et internationales (liées aux ODD). CBS estime que les organismes nationaux de statistique pourraient jouer un rôle

dans ce processus de normalisation et d'harmonisation de leurs données conformément aux normes nationales et internationales.

85. CBS a cherché des organisations internationales qui pourraient, en collaboration avec lui, appuyer cette procédure. Afin de suivre les progrès réalisés par les villes en ce qui concerne les ODD et de soutenir l'évaluation comparative mondiale des villes dans ce domaine, CBS a noué en 2016 une collaboration avec le World Council on City Data, *sis* à Toronto (Canada), qui applique la norme ISO 37120. En outre, en 2018, CBS a commencé à collaborer avec l'initiative mondiale des Nations Unies « Tous unis pour des villes intelligentes et durables » (U4SSC), décrite à la section III E. Si les villes néerlandaises souhaitent utiliser les indicateurs de performance clefs du World Council on City Data ou ceux utilisés dans le cadre du programme « Villes intelligentes unies » CBS peut les aider car il peut moduler environ 50 à 60 % des indicateurs de performance clefs nationaux pour les adapter aux villes.

86. Étant donné qu'il n'existe aux Pays-Bas aucune définition officielle des villes, la plupart des statistiques urbaines sont en fait des statistiques communales. Les communes peuvent être composées principalement de zones urbaines ou de zones rurales ou, à des degrés très divers, constituer des zones hybrides. À plus grande échelle, les Pays-Bas dans leur ensemble pourraient être considérés comme une grande région urbanisée reliée aux grandes régions urbanisées des pays frontaliers, la Belgique et l'Allemagne.

87. Aux Pays-Bas, les données *sur* les communes sont différenciées des données *pour* les communes.

88. Les statistiques *sur ou concernant* les communes sont utilisées à des fins statistiques officielles, principalement obligatoires, nationales et internationales. CBS publie beaucoup de données sur de petites zones telles que les communes et les provinces. Il est également fréquent de découper une zone par quartier, selon des maillages de 500 m sur 500 m et de 100 m sur 100 m ou d'après les codes postaux.

89. Outre ces données (officielles) *sur ou concernant* les communes (et les provinces), CBS produit également des données *avec et pour* les communes (et les provinces). Aux Pays-Bas, le gouvernement national a tendance à déléguer de plus en plus de tâches aux collectivités locales et régionales. Ces collectivités ont donc eu un besoin accru d'informations (statistiques) afin de parvenir à une véritable élaboration de politiques fondées sur des faits. Afin d'intensifier ses rapports avec la société et d'adapter davantage ses services aux besoins des utilisateurs, CBS cherche des moyens de transposer les données nationales aux niveaux régional et local. L'idée sous-jacente est qu'il en résultera une base plus large et meilleure pour la prise de décisions au niveau communal et une base solide pour les prévisions communales. Ainsi, le projet de centres de données régionaux CBS (urbains, ruraux et provinciaux) est né à l'été 2016 et a abouti à la création au début de 2019 de 12 centres de données urbains, ruraux et provinciaux au total. Nombre d'autres communes et provinces demandent à CBS de leur fournir un appui analogue. Les données et le savoir-faire de CBS aident les communes et les provinces dans le cadre des efforts qu'elles déploient pour devenir des villes, des villages ou des régions intelligents tirant davantage parti des données et des faits.

V. Enjeux et obstacles

90. La présente section traite des enjeux et obstacles mis au jour dans les sections I à IV, et comporte des recommandations à cet égard. La section VI est une synthèse des conclusions et recommandations ici formulées.

A. Enjeu 1 : Normalisation, harmonisation et évaluation comparative

91. La normalisation, l'harmonisation et l'évaluation comparative des données s'imposent comme une nécessité à tous les niveaux (local, national, régional et mondial), et des efforts énergiques sont faits pour mettre ces activités en lien avec les ODD, auxquels les statisticiens prêtent une attention particulière. Les villes et les régions, quant à elles,

recherchent des outils et des principes directeurs qui leur permettront d'établir, avec le maximum d'efficacité et d'efficacités, des évaluations comparatives des résultats d'autres villes. Dans certains pays, des projets sont consacrés à la normalisation des données sur les villes ou les communes et à leur harmonisation avec les statistiques régionales, nationales et internationales, de sorte qu'il puisse être procédé à des évaluations comparatives des progrès accomplis sur la voie de la réalisation des ODD. Les organismes nationaux de statistique pourraient être encouragés à faire part de leurs expériences en la matière et à lancer conjointement des projets pilotes, comme le font déjà le CBS et Statistique Canada.

92. En ce qui concerne la normalisation, plusieurs solutions semblent envisageables. Certaines normes ont été élaborées au niveau national, compte tenu des besoins et des moyens locaux, tandis que d'autres ont été établies par des spécialistes du domaine concerné. Eurostat s'emploie à mettre au point et à harmoniser des méthodes de collecte et de comparaison des statistiques sur les villes au niveau européen. Ses travaux ont récemment abouti à la publication d'un manuel (Eurostat, 2017). Des normes ont également été arrêtées au niveau mondial. Il est recommandé de redoubler d'efforts pour normaliser les données sur les villes et les harmoniser avec les statistiques nationales et internationales ou mondiales, en prenant en considération les ODD. Une équipe spéciale pourrait être créée à cette fin.

93. En outre, il est manifestement nécessaire d'harmoniser les définitions spatiales. La communauté internationale des statisticiens œuvre déjà en ce sens (voir l'enjeu 2).

B. Enjeu 2 : Élaboration d'une définition harmonisée des villes et des établissements humains dans une optique de comparabilité internationale des statistiques

94. Un groupe d'organisations internationales (Banque mondiale, Commission européenne, FAO, OCDE, OIT et ONU-Habitat) s'est engagé à élaborer une définition universelle des villes et des établissements humains, axée sur l'être humain, pour faciliter le suivi des ODD dans les villes, les zones urbaines et les zones rurales. Son but est que la Commission de statistique de l'ONU approuve sa définition harmonisée en 2020 et la recommande aux fins des comparaisons internationales et du suivi des ODD.

95. Plusieurs indicateurs relatifs à l'ODD 11 présenteront des résultats très différents en fonction du tracé des limites d'une ville donnée. L'accessibilité des transports en commun, par exemple, est généralement plus élevée en centre-ville qu'en périphérie, et paraîtra donc beaucoup plus grande si la périphérie est considérée comme hors des limites de la ville que si elle est prise en compte.

96. Il en va de même pour nombre d'indicateurs relatifs à la réalisation des ODD dans les zones rurales. Par exemple, la part de la population rurale vivant à 2 kilomètres au maximum d'une route praticable toute l'année sera beaucoup plus élevée si les établissements humains de 100 000 habitants et moins sont considérés comme ruraux, comme c'est le cas en Chine, que si seuls les établissements humains de 5 000 habitants et moins sont considérés comme ruraux, comme c'est le cas en Inde.

97. L'élaboration d'une définition conjointe, commune, mondialement reconnue et officielle de la ville et de la zone urbaine fonctionnelle est indispensable au suivi des progrès accomplis dans la réalisation des ODD et à l'établissement de comparaisons valables des statistiques à l'échelle internationale.

98. Les résultats des travaux entrepris en ce sens, de même que ceux des projets pilotes dans le cadre desquels les définitions universelles sont testées à l'échelle nationale, devraient continuer d'être présentés à l'occasion de conférences et d'ateliers internationaux. Les organismes nationaux de statistique devraient être encouragés à participer aux ateliers qu'ONU-Habitat organise en Afrique, en Asie et en Amérique latine pour présenter les définitions, apporter des éclaircissements et obtenir des retours d'information. Ils devraient également être incités à prendre part à un projet pilote pour tester ces définitions dans leurs pays respectifs.

C. Enjeu 3 : Établissement d'indicateurs au moyen de méthodes inédites et de nouvelles sources de données telles que les mégadonnées, les données ouvertes et les données géospatiales

99. Les statistiques sur les villes couvrent une très large palette de domaines, tels que la gouvernance, les finances, l'aménagement du territoire, l'environnement, l'économie, la démographie, les questions sociales, la pauvreté et le sans-abrisme. Les nouvelles sources de données, notamment les mégadonnées, les données ouvertes et les données géospatiales, ouvrent la possibilité de mettre au point de nouveaux indicateurs statistiques sur les villes. Les mégadonnées, les données administratives et les données géospatiales sont essentielles à la production économiquement viable de chiffres comparables et géographiquement détaillés sur les villes. L'établissement de statistiques sur la base d'un maillage régulier est particulièrement utile dans la mesure où il rend possible l'élaboration d'indicateurs pour n'importe quelle unité géographique digne d'intérêt.

100. Dans de nombreux pays, mais aussi aux niveaux européen et mondial, une multitude de nouvelles initiatives et de nouveaux plans sont à l'étude, en cours d'élaboration ou déjà en place. Le Center for Big Data Statistics du CBS, projet national, n'est qu'un exemple de la façon dont les mégadonnées peuvent être exploitées pour améliorer les données sur les villes et aider les villes à s'appuyer davantage sur ces données. L'application Global Human Settlement Layer de la Commission européenne en est un autre, à l'échelle mondiale cette fois.

101. Il est recommandé de concentrer les activités d'élaboration de nouveaux indicateurs sur les domaines proches à la fois des compétences de base des organismes nationaux de statistique et de la CEE, et des préoccupations des villes. L'objectif est de mettre au point des indicateurs utiles, fondés sur de nouvelles sources de données accessibles, et peu gourmands en ressources.

D. Enjeu 4 : Contribution des organismes nationaux de statistique à l'édification de villes fondées sur les données

102. Une grande quantité de données sur les villes sont produites *pour* les villes. Cette approche répond à l'ambition que nourrissent de nombreuses villes de devenir des entités « intelligentes », fondées sur les données et les faits. Dans ce domaine, les organismes nationaux de statistique peuvent jouer un rôle important. Les villes veulent et doivent tirer parti des données pour devenir des entités fondées sur les données, mais les statistiques ne relèvent ni de leurs activités de base, ni de leur compétence de base. C'est là qu'interviennent les organismes nationaux de statistique.

103. Certains organismes nationaux de statistique ont déjà aidé des villes à s'appuyer davantage sur les données et ont acquis une expérience et des compétences approfondies en la matière, d'autres ne sont pas – encore – actifs dans ce domaine et d'autres y font leurs premiers pas. Quoi qu'il en soit, la volonté des villes de devenir des entités « intelligentes » et fondées sur les données semble s'affirmer partout dans le monde. Des conférences, séminaires, ateliers et sommets consacrés aux villes et villages intelligents ont lieu presque chaque semaine, aux quatre coins de la planète. Il semble donc que les villes doivent et veuillent être épaulées par les organismes nationaux de statistique dans la concrétisation de leur ambition.

104. Les organismes nationaux de statistique peuvent mettre en commun les pratiques optimales qu'ils mettent en œuvre pour aider les villes et les villages à s'appuyer davantage sur les données, par exemple à l'occasion de séminaires et de conférences. Des programmes dotés d'un budget suffisant pourraient également être mis en place pour inciter les organismes ayant une longue expérience et des compétences approfondies en la matière à partager leurs connaissances avec d'autres en lançant des projets pilotes dans les pays intéressés. Des spécialistes expérimentés, issus d'organismes nationaux de statistique, pourraient être invités à diriger ces projets pilotes.

E. Enjeu 5 : Production de données *avec* les villes

105. Les données sur les villes sont souvent produites *sans* les villes. Il est recommandé de compléter ce processus en produisant également des données *avec* les villes. Les organismes nationaux de statistique peuvent s'employer plus activement à combiner les données produites avec les villes, les données produites pour les villes et les données sur les villes, de sorte que l'harmonisation, la normalisation et l'évaluation comparative soient possibles non plus seulement au niveau des villes, mais aussi aux niveaux national et mondial. Ainsi, les villes seront soutenues tant par les organismes nationaux de statistique que par la communauté internationale des statisticiens dans leurs ambitions de devenir des entités « intelligentes » fondées sur les données et les faits.

106. Les Urban Data Centres (centres de données urbaines) du CBS sont nés de l'idée que l'organisme national de statistique d'un pays et les villes ou communes de ce pays devaient pouvoir interagir activement et collaborer dans un cadre structuré. Ils pourraient servir d'exemple et le CBS fera volontiers profiter d'autres pays des enseignements qu'il en a tirés.

F. Enjeu 6 : Distinction entre statistiques sur les villes et statistiques sur les communes

107. La pratique des pays révèle que de nombreux organismes nationaux de statistique ne produisent pas de *statistiques sur les villes*, mais des *statistiques sur les communes*. Au niveau national, et à plus forte raison encore au niveau infranational (local et régional), cette approche est particulièrement judicieuse dans la mesure où les communes et les autorités régionales, telles que les provinces, sont les entités juridiques habilitées à produire des données et statistiques sur les communes et à prendre des décisions officielles et démocratiques en vue de devenir des entités « intelligentes » et fondées sur les données. De nombreuses communes, qu'elles soient urbaines, rurales ou mixtes, veulent suivre leur propre progression dans la réalisation des ODD, puisqu'elles ont un rôle et des obligations juridiques à l'intérieur des limites de leur territoire. Toutefois, elles ne peuvent évaluer leurs résultats ou les comparer qu'en tenant compte de leur taux d'urbanisation.

108. Les organismes nationaux de statistique peuvent aider les communes à réaliser la double ambition de suivre leurs résultats et de les comparer avec ceux de territoires similaires, aux niveaux national et international. Ils devraient partager, entre eux et avec la communauté internationale des statisticiens, les pratiques optimales qu'ils mettent en œuvre pour aider les communes à suivre leur progression dans la réalisation des ODD.

109. Il convient de déterminer si et comment les organismes nationaux de statistique peuvent nouer des liens avec la communauté internationale des statisticiens d'une part, et avec les organisations qui produisent des statistiques « officieuses » d'autre part, pour aider les communes à obtenir des résultats positifs sur la voie des ODD et à suivre les progrès qu'elles accomplissent en ce sens.

G. Enjeu 7 : Mécanismes de remontée des statistiques sur les villes au niveau national

110. La communauté internationale des statisticiens et les organismes nationaux de statistique recueillent et diffusent, avec cohérence et professionnalisme, de nombreuses statistiques et données sur les villes. En revanche, l'efficacité des mécanismes de remontée au niveau national des statistiques collectées à l'échelle des villes semble varier d'un pays à l'autre. Certains pays sont dotés d'un système bien rodé, tandis que d'autres cherchent encore des moyens d'améliorer leur façon de procéder.

111. Les organismes nationaux de statistique pourraient mettre en commun leurs meilleures pratiques en ce qui concerne ces mécanismes, notamment à l'occasion de conférences internationales, mais aussi en créant une base de connaissances, qui

comprendrait un inventaire des activités qu'ils ont menées et des compétences qu'ils ont acquises dans ce domaine.

H. Enjeu 8 : Manque d'informations sur les activités de la communauté des producteurs de données « officieuses » sur les villes, sur ses liens avec la communauté internationale des statisticiens et sur sa participation aux travaux de celle-ci

112. Il n'existe pas d'inventaire exhaustif des statistiques et données sur les villes produites, collectées et diffusées par les organisations internationales non gouvernementales, les groupes de réflexion, les universitaires, les réseaux d'administrations locales, les entreprises, etc. En outre, on sait peu de choses sur les liens qu'entretient cette communauté de producteurs de données « officieuses » sur les villes avec les organismes nationaux de statistique et sur sa participation aux travaux de ceux-ci.

113. Il est recommandé de procéder à un inventaire ou à une analyse dynamique des activités que cette communauté « officieuse » consacre aux données sur les villes. Certains de ses représentants pourraient également être invités à instaurer un dialogue et à collaborer avec la communauté internationale des statisticiens et les organismes nationaux de statistique.

VI. Conclusions et recommandations

114. La présente section est une synthèse de toutes les conclusions et recommandations formulées à la section V, regroupées en quatre catégories.

A. Renforcement de l'harmonisation

115. La communauté internationale des statisticiens, les organismes nationaux de statistique, les villes et les régions recherchent des outils et des principes directeurs qui leur permettront d'évaluer les progrès accomplis par les villes dans la réalisation des ODD, notamment à des fins de comparaison. Les organismes nationaux de statistique pourraient être encouragés à faire part de leurs expériences en la matière et à lancer conjointement des projets pilotes.

116. Il est recommandé de redoubler d'efforts pour normaliser les données sur les villes et les harmoniser avec les statistiques nationales et internationales, en prenant en considération les ODD. Une équipe spéciale pourrait être chargée de dresser un inventaire des bonnes pratiques en la matière.

117. L'élaboration d'une définition conjointe, commune, mondialement reconnue et officielle de la ville et de la zone urbaine fonctionnelle est indispensable à l'établissement de comparaisons des statistiques à l'échelle internationale. Les résultats des travaux entrepris en ce sens, de même que ceux des projets pilotes dans le cadre desquels les définitions universelles sont testées à l'échelle nationale, devraient continuer d'être présentés à l'occasion de réunions internationales. En outre, les organismes nationaux de statistique devraient être encouragés à participer aux ateliers régionaux organisés par ONU-Habitat et à des projets pilotes qui leur permettront de tester les définitions universelles dans leurs pays respectifs.

B. Amélioration des indicateurs existants et création de nouveaux indicateurs

118. Une multitude de méthodes inédites, qui reposent pour certaines sur de nouvelles sources de données, sont étudiées, mises au point et appliquées en vue d'améliorer les statistiques et les données sur les villes. La production de statistiques géospatiales, notamment de statistiques projetées sur des mailles, rendrait possible l'élaboration

d'indicateurs pour n'importe quelle unité géographique, y compris les villes. Ces indicateurs permettraient de mesurer, entre autres choses, l'exposition de la population au bruit ou à la pollution atmosphérique et l'accessibilité des services publics (éducation, transports, etc.).

119. Les statistiques sur les villes couvrent une très large palette de domaines et peuvent être produites à partir d'une multitude de nouvelles sources de données. Il est recommandé de concentrer les activités d'élaboration de nouveaux indicateurs sur les domaines proches des compétences de base des organismes nationaux de statistique et de la CEE, en veillant à ce que ces indicateurs soient utiles aux responsables de la politique urbaine, fondés sur des sources de données nouvelles mais accessibles, et peu gourmands en ressources.

C. Resserrement de la coopération avec les villes et création de partenariats

120. Ayant déjà aidé des villes à s'appuyer davantage sur les données, certains organismes nationaux de statistique ont acquis en la matière une expérience et des connaissances approfondies, qu'ils sont encouragés à partager à l'occasion de séminaires et de conférences. Des programmes pourraient également être mis en place pour inciter ces organismes à partager leurs connaissances avec d'autres en lançant des projets pilotes dans les pays intéressés.

121. Il est recommandé de produire des données *avec* les villes. Les Urban Data Centres du CBS sont nés de l'idée que l'organisme national de statistique d'un pays et les villes ou communes de ce pays devaient pouvoir interagir activement et collaborer dans un cadre structuré. Ils pourraient servir d'exemple et le CBS fera volontiers profiter d'autres pays des enseignements qu'il en a tirés.

122. Beaucoup d'organismes nationaux de statistique produisent des statistiques sur les communes. De nombreuses communes veulent suivre leur propre progression dans la réalisation des ODD, mais elles ne peuvent évaluer leurs résultats ou les comparer qu'en tenant compte de leur taux d'urbanisation. Les organismes nationaux de statistique peuvent aider les communes à suivre leurs résultats et à les comparer avec ceux de territoires similaires, aux niveaux national et international.

123. Les organismes nationaux de statistique pourraient mettre en commun leurs meilleures pratiques en ce qui concerne les mécanismes de remontée au niveau national des statistiques collectées à l'échelle des villes, notamment à l'occasion de conférences internationales, mais aussi en créant une base de connaissances, qui comprendrait un inventaire des activités qu'ils ont menées et de l'expérience qu'ils ont acquise dans ce domaine.

D. Renforcement de la coopération avec la communauté des producteurs de données « officielles » sur les villes

124. On sait peu de choses sur les activités que conduisent les organisations internationales non gouvernementales, les groupes de réflexion, les universitaires, les réseaux d'administrations locales et les entreprises, entre autres acteurs, dans le domaine des statistiques sur les villes. Il est recommandé de dresser un inventaire de ces activités. Des représentants de cette communauté « officielle » pourraient également être invités à instaurer un dialogue avec la communauté internationale des statisticiens et les organismes nationaux de statistique.

125. Il convient de déterminer si et comment les organismes nationaux de statistique peuvent nouer des liens avec la communauté internationale des statisticiens d'une part, et avec les organisations qui produisent des statistiques « officielles » d'autre part, pour aider les communes à obtenir des résultats positifs sur la voie des ODD et à suivre les progrès qu'elles accomplissent en ce sens.

VII. Débat et décision du Bureau de la Conférence

126. En octobre 2018, le Bureau a procédé, à partir d'un document établi par les Pays-Bas et Eurostat, ainsi que d'observations formulées par la CEE, à un examen approfondi des statistiques et des données sur les villes. Il a soulevé les points suivants :

a) La demande de données sur les villes va croissant en raison de l'intérêt que ces données suscitent auprès de divers responsables, aux niveaux local et international. La question sera également abordée à l'occasion de la soixante-huitième session de la CEE, en avril 2019, et du Forum régional de la CEE pour le développement durable, en mars 2019 ;

b) Il importe d'examiner les besoins des décideurs au niveau infranational, l'utilisation qui est faite ou pourrait être faite des données sur les villes, et les moyens auxquels les organismes nationaux de statistique pourraient recourir pour rendre ces données plus accessibles (bases de données de référence, services de recherche sécurisés, formation à l'utilisation des données, etc.) ;

c) L'absence de définitions harmonisées et de cohérence terminologique constitue un problème majeur. Il n'existe, par exemple, pas de définition unique et internationalement reconnue des expressions « zone urbaine » et « zone rurale », alors que la dichotomie urbain/rural est souvent employée dans les statistiques officielles ;

d) Il ne sera peut-être pas possible d'arrêter des définitions applicables à tous les pays. Par conséquent, il pourrait être plus judicieux de convenir d'une taxinomie des termes apparentés et de leur emploi. Différents pays pourraient utiliser des différents seuils pour définir les villages, les villes, les établissements humains, etc. ;

e) L'établissement de partenariats avec les villes peut être délicat et il est essentiel de faire preuve d'objectivité. Certaines villes pourraient vouloir instrumentaliser les données à des fins politiques et créer leurs propres normes, ce qui nuirait à l'élaboration des statistiques officielles. En outre, la communication de données et de statistiques sur de petites zones peut accroître les risques de violation de la confidentialité des données. Les données produites par les villes ne sont généralement pas considérées comme des statistiques officielles et il peut arriver que les villes refusent de coopérer avec les organismes nationaux de statistique. Ces données peuvent cependant paraître tout à fait « officielles » dans la mesure où elles émanent d'administrations locales ;

f) D'un autre côté, de nombreuses communes sollicitent l'aide des organismes nationaux de statistique parce qu'elles manquent de compétences spécialisées. Les petites communes, en particulier, disposent de moyens très modestes ;

g) Il importe que les organismes nationaux de statistique participent à l'établissement des statistiques sur les villes, mettent au point des méthodes et fixent des normes pour améliorer la qualité des données et leur comparabilité internationale, faute de quoi des problèmes de cohérence et de chevauchement des résultats surviendront ;

h) Il existe un lien étroit entre les statistiques sur les villes et les statistiques financières étant donné que les villes doivent être financièrement viables. Le Fonds monétaire international a établi à l'intention des administrations provinciales et communales des normes applicables aux statistiques financières ;

i) Il serait utile de recueillir davantage d'informations sur les pratiques des pays, notamment sur l'utilisation qui est faite des données sur les villes, pour dresser un tableau plus complet des différentes façons de procéder. Une enquête devrait être menée pour étudier les types de partenariats noués entre les organismes nationaux de statistique et les villes, examiner les caractéristiques des données et statistiques dignes d'intérêt, et rassembler des études de cas.

Conclusion

127. Lors de son débat, le Bureau de la Conférence avait décidé que les prochaines étapes seraient les suivantes :

a) Les auteurs mettraient à jour le document pour y rendre compte du débat du Bureau. Les organismes nationaux de statistique qui produisent des données sur les villes seraient encouragés à contribuer aux activités que le Groupe du logement et de l'aménagement du territoire de la CEE entreprend dans ce domaine ;

b) La CEE mènerait une enquête sur les activités que les organismes nationaux de statistique consacrent à la production de statistiques sur les villes et sur d'autres unités géographiques infranationales, ainsi que sur leur collaboration avec les villes en la matière ;

c) Le Bureau réfléchirait à la suite à donner aux activités d'harmonisation des définitions et de la terminologie une fois que la Commission de statistique de l'ONU aurait examiné la question à sa session de mars 2019.

Références

- Cineas, G., Restrepo Cadavid, P., Quintero, L. E. et Zhukova, S., 2017, *Cities in Europe and Central Asia: a shifting story of urban growth and decline*, Washington, Banque mondiale. Disponible à l'adresse suivante : <http://documents.banquemondiale.org/curated/fr/319131510892209158/Cities-in-Europe-and-Central-Asia-a-shifting-story-of-urban-growth-and-decline>.
- Commission européenne, 2018, *Urban Data Platform*. Disponible à l'adresse suivante : <http://urban.jrc.ec.europa.eu>.
- Eurostat, 2016, *Urban Europe*, Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne.
- Eurostat, 2017, *Methodological manual on city statistics*, Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne.
- Eurostat, 2018, *Sustainable development in the European Union – Monitoring report on the progress towards the SDGs in an EU context*, Office des publications de l'Union européenne.
- OCDE, 2012, *Redefining "Urban" – A New Way to Measure Metropolitan Areas*, Paris : Éditions OCDE.
- OCDE, 2018, *Regions and Cities at a Glance 2018*, Paris : Éditions OCDE.
- Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, 2018, *Annuaire démographique des Nations Unies*, New York : Nations Unies.
- CEE, 2018, *Strengthening national capacities for sustainable housing and urban development in countries with economies in transition*. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.unece.org/housing/unda.html>.
- Conférence des statisticiens européens de la CEE, juin 2017, *Road Map on Statistics for Sustainable Development Goals*, Genève : Conférence des statisticiens européens de la Commission économique pour l'Europe.
- ONU-Habitat, 2018, *SDG 11 Synthesis Report 2018: Tracking Progress Towards Inclusive, Safe, Resilient and Sustainable Cities and Human Settlements*, Nairobi : ONU-Habitat. Disponible à l'adresse suivante : <https://unhabitat.org/sdg-11-synthesis-report/>.
- ONU-Habitat, 2018, *Progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes : rapport du Secrétaire général*, Conseil économique et social. Disponible à l'adresse suivante : <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N18/137/97/pdf/N1813797.pdf?OpenElement>.
- ONU-Habitat, UNESCO, OMS, SIPC, ONU-Femmes, PNUE et PNUD, 2016, *SDG Goal 11 monitoring framework: A guide to assist national and local governments to monitor and report on SDG goal 11 indicators*, Nairobi : ONU-Habitat.
- Banque mondiale, 2018, *Doing Business*. Disponible à l'adresse suivante : <http://français.doingbusiness.org/>.
- Banque mondiale, 2018, *Living Standards Measurement Study*. Disponible à l'adresse suivante : <http://surveys.worldbank.org/lsms>.